

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1238

présenté par
M. Barrot et M. Lescure

ARTICLE 28 BIS A

À la fin de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« portant suppression de sur-transpositions de directives européennes en droit français »

les mots :

« relative à la croissance et la transformation des entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence : il n'est pas possible de renvoyer à un texte non promulgué au moment de la publication de la loi.